



AS DU GRAND LYON

« Utilisation de l'assurance-vie »

FORMATION



Utilisation de l'assurance-vie

PUBLIC : Courtiers en assurance, Agents généraux, Agents immobiliers, Conseillers en gestion de patrimoine, Courtiers en crédits, tout public désireux d'utiliser de manière optimale et intelligente son patrimoine financier logé dans un contrat d'assurance-vie.

PRÉREQUIS : Aucun

DURÉE : 1 jour soit 7 heures

DATES OU PÉRIODE :

HORAIRES : De 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : 3
- Maximum : 15

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

LIEU :

AS DU GRAND LYON – 89 avenue des Bruyères 69150 DECINES

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 0664445111

Formateur: Frédéric PICCARD.

TARIFS : 380,00 nets de taxes

OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

- Les parties engagées au contrat
- Connaître les objectifs auxquels permet de répondre l'assurance-vie.
- L'environnement juridique et financier de ce placement
- Appréhender le champ des stratégies possibles permis par ce dispositif.

CONTENU

- a) Connaître l'ensemble des protagonistes autour du contrat d'assurance-vie

Les parties au contrat :

Définitions des parties prenantes au contrat, de leurs obligations, et de leurs droits : Assureur, contractant, co-contractant (ou souscripteur, co-souscripteur), assuré, bénéficiaire, tiers.



b) L'assurance-vie, ça sert à quoi ?

Connaître les objectifs auxquels répond un contrat d'assurance-vie :

Capitaliser (ou épargner), défiscaliser, constituer une trésorerie ou un crédit disponible, constituer une garantie, obtenir des revenus complémentaires, transmettre, privilégier un/des tiers à son décès.

c) Les différents types de contrats d'assurance-vie

Connaître les différents types de contrats que l'on pourrait confondre avec des contrats d'assurance-vie, ou que certains clients confondent :

Savoir faire la distinction entre un contrat d'assurance-vie, un contrat de capitalisation, un contrat en cas de décès, un contrat mixte.

d) L'environnement juridique de l'assurance-vie

Aléa et stipulation pour autrui : deux notions juridiques abscons qui permettent de comprendre bien des choses !

e) L'environnement financier du contrat d'assurance-vie

Savoir ce qu'est un fonds €, et les ressources financières de l'assureur qui permettront d'augmenter son rendement :

Qu'est-ce qu'un fonds €, dans quoi est-il investi, pourquoi une garantie en capital à tout moment est-elle possible ?

Que sont la PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices), la réserve de capitalisation, et les plus-values latentes, et à quoi servent-elles ?

Savoir ce que sont les unités de compte, les fonds euros diversifiés, les fonds euros croissance, les contrats vie-génération, et les contrats particuliers (DSK, NSK, Fourgous).

Savoir que la transformation et le transfert de contrats sont possibles.

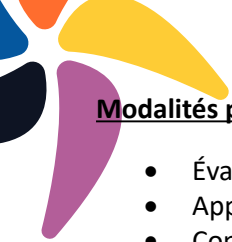
MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS



Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par mail à la fin de la formation

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.